

Préparez votre course à la mise en conformité GDPR

Le Règlement Général sur la Protection des Données :

- Renforce les droits et la protection des citoyens européens concernant leurs données personnelles
- Favorise le climat de confiance entre les entreprises et les individus

«Accountability»

Responsabilité
des entreprises

Cartographie
des données et
du SI

Consentement
clair et
explicite requis

Contrôle des
données pour
les personnes
protégées

Minimisation
des données

Licéité des
traitements

Privacy by
default,
Privacy by
design

Encadrement
des flux de
données hors
UE

Obligation
d'informer lors
de la violation
des données
(72h)

Nomination
d'un délégué à
la protection
des données
(DPO)

Sanctions et
amendes
dissuasives



Dotez-vous des outils et solutions garantissant la cartographie, la gestion, le contrôle, la protection et la gouvernance des données personnelles.

Objectif : mise en conformité au 25 mai 2018 !



Arrêt au stand technique

- Etude de l'état de sécurité du SI actuel
 - Identification des composants du SI qui véhiculent des données personnelles
 - Inventaire des zones à risque identifiées
 - Remise d'un rapport d'audit de sécurité RGPD complet
 - Recommandations pour une mise en conformité
-
- Renforcement classique de la sécurité du SI :
 - Protection des terminaux
 - Protection de l'identité
 - Protection de la donnée
 - Protection de l'infrastructure
-
- Etablissement du registre d'activité des traitements
 - Externalisation du DPO
 - Formalisation des mesures techniques et organisationnelles internes
 - Etude d'impact sur les traitements à risque (Privacy by Design)
 - Sensibilisation des collaborateurs : formations labélisées
-
- Cartographie complète des données personnelles
 - Gestion intégrale du cycle de vie de la donnée
 - Accompagnement sur tous les nouveaux projets d'ERP

